

**20201117\_DL\_07**

**OBJET :** Service Electronique  
Sécurisé d'Archivage  
Mutualisé – Process de mise  
en œuvre - Conventions de  
dépôt et de mutualisation  
Tiers-hébergement

**Date de convocation :**  
20 octobre 2020

**Date de séance :**  
**17 novembre 2020**

**Date d'affichage :**  
4 décembre 2020

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 27

**Membres votants :** 39

*Séance en présentiel et  
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon  
ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 et  
article 6 de la loi n°2020-1379  
du 14 novembre 2020*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DE MONCLIN Arnaud, DECLE Paul-Éric, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DELFOSSE Jean-Philippe, FRION Fabrice, GEST Alain, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, POUPART Patricia, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS  
Christophe VASSENT à Frédéric LECOMTE  
Philippe MAROTTE à Joël BEAUMONT  
Bénédicte THIEBAUT à Hervé DEFRANCE  
Marc FOUCAULT à Margaux DELETRE  
François DEBEUGNY à Philippe VARLET  
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES  
Denis DEMARCY à Guy PENAUD  
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Philippe DELFOSSE  
Olivier JARDE à Mathilde ROY  
François DURIEUX à Julien LEFEBVRE  
Mario DONA à Fabrice FRION

*Entendu le rapport de Monsieur le Président,*

*Vu le fonctionnement du Service Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé décrit dans le document Politique d'Archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,*

**LE COMITE SYNDICAL**

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les articles L2511-6 et L3211-6 du code de la commande publique,
- Vu le contrat de partenariat conclu le 10 janvier 2017 entre le syndicat mixte Somme Numérique et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé dit SESAM,

Considérant la nécessité de poser les principes de fonctionnement de ce service mutualisé ainsi que les différents textes qui régissent sa mise en œuvre,

Considérant l'intérêt d'étoffer le présent service avec une convention de Tiers-hébergement permettant de laisser entière autonomie de gestion aux collectivités et établissements qui souhaitent gérer en propre l'archivage de leurs données,

## DECIDE

Envoyé en préfecture le 04/12/2020  
Reçu en préfecture le 04/12/2020  
Affiché le   
ID : 080-258004365-20201117-201117\_DEL7-DE

1° D'approuver le projet de convention tripartite relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM.

2° D'approuver l'offre de service Tiers-hébergement associée au système d'archivage et la convention de mutualisation correspondante.

3° D'autoriser le président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ce service mutualisé. Le Comité syndical sera tenu informé des conventions signées dans ce cadre.